

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

AMMIS

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

3311

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BITDEN SAID

Date de naissance :

13/08/1962

Adresse :

4, Rue Ben Youssef
Casablanca

Tél. :

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

30/03/2022

Nom et prénom du malade :

BITDEN ALINE Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

HYOPIE

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

Déclaration

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30/03/2022	CS	1	250,00	INP : 91022772 Signature du Médecin Médecin : Dr. BLOUN Spécialité : Endocrinologue Numéro de cabinet : 2077

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
LUXOPTIC 196, Avenue Mers Sultan-Casablanca Tél: 22 48 05 74 / 05 22 47 48 89	07/04/2029					1100,00

LUXOPTIC
166 Avenue Mers-Sultan-Casablanca
Tél: 05 22 48 05 74 / 05 22 47 48 83

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

Docteur Aziz Amine BENJELLOUN
OPHTALMOLOGIE-CHIRURGIE

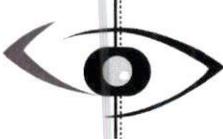
Diplômé des Universités de Paris-île-de France

Ancien attaché aux hôpitaux HÔTEL-DIEU

ET BROUSSAIS-PARIS

ANGIOGRAPHIE-LASER-STRABISME

LENTELLS DE CONTACT



الدكتور عزيز أمين بنجلون

إختصاصي في أمراض و جراحة العيون

علاج الحول، الجراحة المجهورية، العدسات

تخطيط الأوعية، لازر

خريج كلية الطب بباريس

طبيب ملحق سابق بمستشفيات فرنسا

Casablanca, le 30/03/2022 الدار البيضاء، في



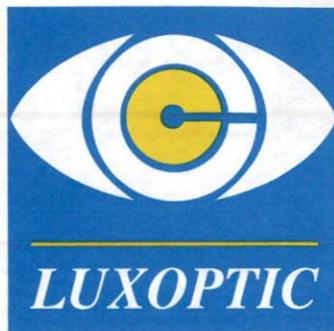
Recette de lunettes
Venez + venir vite

VL OS -6,75 (-0,75 à 100°)

-6,25

antrie bleu

Dr. A. BENJELLOUN
Ophtalmologiste
18, Rue Gharnata 26000 Casablanca
Tél : 05 22 48 70 77 / 78



196, AVENUE MERS-SULTAN - CASABLANCA

Tél. : 05 22 48 05 74 / 05 22 47 48 89

FACTURE N° 0009847

Le 07/04/2022

M. BIEDEN Amine

Ordonnance de Mr le Docteur Aziz AMINE BENJELLOUN

N° de nomenclature correspondant à la prescription	Loin { O.D. = O.G. =	Près { O.D. = O.G. =	D.F { O.D. = O.G. =
--	-------------------------------------	-------------------------------------	------------------------------------

FOURNITURES :

1 Montures : PLASTIQUE	600
2 Verres : ORGANIQUES ANTIREFLETS Aminés	800
TOTAL	1400,-

la présente facture arrêtée à la somme de Dh.

Dont T.V.A. 20% inclus:

mille quatre cent dinars

LUXOPTIC
196, Avenue Mers-Sultan Casablanca
Tél. : 05 22 48 05 74 / 05 22 47 48 89

15616n 8AN cheque

R.C. : 252634 - C.N.S.S : 2622323 - T.P : 34204128 -

- ICE : 000834271000023

I.F:41805998